

RCS : CAHORS Code greffe : 4601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAHORS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00154 Numéro SIREN : 442 412 896 Nom ou dénomination : 46 APPLICATION
--

Ce dépôt a été enregistré le 20/09/2021 sous le numéro de dépôt 2791

46 APPLICATION
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 674 Chemin de Merle
46000 CAHORS
442 412 896 RCS CAHORS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 1^{er} mai 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 147 364,35 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	147 364,35 euros
A titre de dividendes	114 286,00 euros
Soit 142,86 euros par action	
Le solde	33 078,35 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 335 705,23 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} mai 2021.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 114 286,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2017 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2018 : 30 000 euros, soit 37,50 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2019 : Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 1^{er} mai 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**Certifié conforme
Le Président
Américo DA SILVA**



674 chemin de merle - 46000 CAHORS
05 65 20 29 17 - 46application@orange.fr
442 412 896 00015

Désignation de l'entreprise : 46 APPLICATION SAS		1 2				
Adresse de l'entreprise Lacapelle 674 Chemin de Merle 46000 CAHORS		Durée de l'exercice précédent * 1 2				
Numéro SIRET * 4 4 2 4 1 2 8 9 6 0 0 0 1 5		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 0				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	2 039		
		Fonds commercial (1) AH	AI	11 522		
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	31 752	18 763	12 990
		Constructions AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	260 713	210 138	50 574
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	117 390	88 686	28 704
		Immobilisations en cours AV	AW			
		Avances et acomptes AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV			
		Créances rattachées à des participations BB	BC			
		Autres titres immobilisés BD	BE			
Prêts BF		BG				
Autres immobilisations financières * BH		BI				
TOTAL (II) BJ		423 416	BK	319 626	103 790	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	2 907	2 907	
		En cours de production de biens BN	BO	5 426	5 426	
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	4 535	4 535	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	278 382	14 180	264 203
		Autres créances (3) BZ	CA	39 946	39 946	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....) CD	CE			
Disponibilités CF		CG	482 630	482 630		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	5 286	5 286		
	TOTAL (III) CJ	CK	14 180	804 933		
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Écarts de conversion actif * (VI) CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	1A	1 242 528	333 805	908 723	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2021

Désignation de l'entreprise		46 APPLICATION SAS		Néant ☐ *
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)	DA	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	7 499	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	302 627	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	147 364	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
TOTAL (I)		DL	567 490	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	28 771	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	38	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	179 224	
	Dettes fiscales et sociales	DY	132 574	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	627	
Compte régull.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	341 233	
Ecarts de conversion passif * (V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	908 723	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	326 888		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.